

Travail de fin de formation initiale

Rémy Villemin

1. Remarques liminaires

Le travail de fin de formation initiale, équivalent à l'IFMES du « mémoire professionnel », est obligatoire pour les maîtres en formation de deuxième phase et doit être rendu et présenté avant la fin de cette phase ultime de formation. Sa validation est nécessaire à la validation totale du parcours et à la certification finale des maîtres en formation. Dans la mesure où la formation se déroule en emploi et que le temps à disposition des maîtres en formation pour une recherche et une rédaction est limité dans ce contexte et dans la mesure où tous les enseignants passant par l'IFMES ont, durant leurs études, élaboré un mémoire dans le cadre de leurs études universitaires, nous avons pris l'option de privilégier une petite recherche-action plutôt qu'un mémoire dans le sens le plus connu du terme.

2. Objectif

A partir de l'observation en classe et de l'analyse des pratiques, le maître en formation de deuxième phase choisit une problématique qu'il explore dans une démarche de recherche intégrant une pratique réflexive, tenant compte des apports des différents séminaires suivis à l'IFMES.

3. Modalités

Le travail de fin de formation peut se faire seul ou en groupe et il est encadré par un maître formateur responsable (et/ou un autre formateur) durant les cinq séances de deux heures prévues à cet effet. Son avancement doit obéir à un calendrier préétabli

4. Produit attendu

Le travail écrit ne devrait pas dépasser 15 pages, annexes non comprises, dans lequel figureront obligatoirement la problématique retenue, les hypothèses qui en découlent, le descriptif et la démarche de la recherche, les résultats de la recherche, les apports théoriques et les références bibliographiques

5. Critères de validation

Les critères de validation - le travail n'étant pas évalué sous la forme d'une note ou d'une appréciation chiffrée - sont basés sur 8 éléments :

1. un questionnement cohérent et clairement exposé
2. des références explicites, suffisantes et pertinentes par rapport au sujet traité
3. une démarche de recherche explicitée
4. une formulation de la problématique qui fasse référence à l'étude bibliographique sur la question avec des références explicites, au recueil et traitement des données et à des éléments de conclusion
5. une argumentation cohérente
6. une conclusion pertinente par rapport à la question initiale
7. des éléments d'analyse critique et distanciée dans la conclusion

8. un travail clair et lisible
9. une présentation orale selon des modalités qui peuvent être diverses en fonction des domaines disciplinaires mais dont l'objectif principal est de faire connaître des expériences et des recherches aux maîtres en formation d'une même discipline ou d'un même domaine.

6. Encadrement

t

Lors de l'élaboration du Travail de Fin de Formation Initiale, le maître en formation est encadré par le maître formateur responsable et, lorsque le cas se présente, par un autre formateur (formateur en approches transversales, formateur en psychologie, formateur en sociologie, formateur en technique d'information et de communication), si la demande en a été faite.

Le document écrit est remis aux jurés et au doyen de la discipline avant la présentation orale selon le calendrier décidé. Après concertation, les jurés décident de demander ou non un ou des compléments ou correctifs au maître, qui devront s'inscrire dans le même calendrier.

7. Composition du jury

Deux ou trois personnes composent le jury : le maître formateur responsable, un éventuel autre formateur et un formateur d'établissement (responsable de la formation d'établissement ou maître mentor)

8. Validation du travail

Le module « Travail de Fin de Formation » est, dans les faits, validé après lecture par le jury, lorsqu'il a répondu aux critères de validation définis en première page, sous réserve des corrections et des amendements demandés par les membres du jury, après concertation entre eux. Il appartient au maître formateur responsable de prendre l'initiative de cette consultation.

La décision finale de validation ou les demandes de corrections et d'amendements sont du ressort exclusif du formateur de l'Institut qui a encadré le travail après discussion avec les autres membres du jury. En cas de litige, le jury peut demander l'intervention d'un membre de la direction de l'Institut pour arbitrage.

La direction (doyens ou directeur en fonction des disponibilités) participera aux présentations des travaux de fin de formation.

La professionnalisation des enseignants à travers une initiation à la recherche.

Le mémoire comme formation à et par la recherche de la
Section des sciences de l'éducation de l'Université de Genève

Rita Hofstetter

Cf. article paru dans la Revue Formation et pratiques d'enseignement en questions, n.2, 2005, pp.71-89.